



# Le Journal de l'Association des Riverains du Quartier de la Mairie

Octobre 2021  
Numéro 104



## EDITORIAL

### *Bientôt l'Assemblée Générale*

L'an dernier, notre réunion n'a pu se tenir comme à l'habitude. Nous serons donc très heureux de nous retrouver à nouveau, en « présentiel », pour notre assemblée annuelle.

Avec un ordre du jour (provisoire) bien chargé :

- Le devenir de l'Association, avec le renouvellement du Conseil
- Les rapports d'activité et financier
- Un plan d'action pour la rue Jean Nicolle
- Les projets d'acquisition de jardinières partagées grâce à la subvention régionale
- Le projet de repas de quartier en juin 2022, avec appel aux bonnes volontés pour l'organisation ...

Une convocation avec l'ordre du jour vous parviendra prochainement.

Dans ce numéro du journal, nous vous recommandons l'excellent article de notre amie Françoise Denais sur les jardins du château de Maisons.

Bonne lecture.

## AGENDA

- Du jeudi 28 octobre au lundi 29 novembre : Enquête publique sur le projet d'agrandissement de Carrefour Montesson.
- Samedi 11 décembre : Assemblée Générale, au Lycée Jules Verne, 2 rue de la Constituante. Accueil à partir de 9h30.

## ACTIVITES DE L'ASSOCIATION

### *Visite du musée de Marly*

Avec la levée partielle des mesures sanitaires, l'Association a pu à nouveau reprogrammer la vi-

site du musée du Domaine Royal de Marly, prévue à l'origine il y a 1 an.

Le parcours de la visite débuta par une présentation, plans et maquette à l'appui, du domaine royal et de ses vestiges. Dans les salles suivantes, est présentée une maquette de la Machine de Marly accompagnée de nombreux plans et peintures. Cette gigantesque mécanique réalisée en bois, totalement innovante pour l'époque, permettait d'alimenter à partir de la Seine le château de Versailles en eaux, très demandeur pour son parc. Cet ensemble fonctionnera avec quelques difficultés sous les règnes de Louis XIV et Louis XV. Elle sera remplacée par des pompes actionnées par une machine à vapeur jusqu'à la fin du 19ème siècle. Là encore très novatrice et plus performante.

L'avant dernière partie du musée nous plonge dans l'art de vivre particulier de la résidence royale. Le roi y était en vacances. Il recevait ses invités. On oubliait quelque peu le protocole rigide de Versailles. Sa majesté devenait « Le roi Marly ».

La fin du parcours nous relate le destin du domaine avec les causes de la disparition des divers bâtiments et ce qu'il est advenu du domaine royal. Un lieu de souvenir où il fait bon de se promener.

Merci à Jean Claude Parisot d'avoir été l'organisateur et notre guide d'un après-midi. Il nous a fait entrevoir d'autres projets de visite de Demeures Royales non loin de là.

*Jacques Lauvinerie*

### *Balade d'automne à vélo*

La chance était avec les participants de la balade à vélo du 10 Octobre, car c'est par un temps ensoleillé que le parcours à destination de l'Île de la Loge entre les deux rives de la Seine a eu lieu.

Entre Croissy et Marly, la découverte des vestiges de la "Machine de Marly", les écluses de Bougival ainsi que le site des "Compagnons d'Emmaüs" fut une surprise pour beaucoup. Le cheminement en

site protégé a aussi permis une promenade agréable et sans difficulté pour tous, et un retour à Sartrouville à l'heure pour le déjeuner

*Serge Simon*

### **Le tour de quartier**

L'Association a organisé le 17 juin le tour de quartier avec les responsables du Service Voirie et des Services techniques de la ville. Nous remercions MM. R. Godart ( Maire-adjoint responsable Voirie) ainsi que MM. Baudry ( Directeur des Services Techniques) accompagné par MM. N. Gasparik et L. Poyet. Ils ont pris en compte et répondu aux questions posées préalablement par les adhérents.

Nous rappelons, ci-dessous, les sujets principaux abordés au cours de ce tour de quartier :

-L'emplacement et sa date prochaine d'installation d'une boîte à livres fournie par la ville rue Henri Dunant devant la salle du 14 juillet. Elle sera implantée en même temps que celles des autres quartiers demandeurs

- Seront replantés, à l'automne, les 3 arbres manquants av. J. Jaurès à la hauteur de l'agence de la Société Générale.

-Sur les 2 trottoirs de l'av. J. Jaurès, une reprise de niveau sera faite sur les dalles de pierre s'étant soulevées suite à des travaux de voirie.

-Les 2 poteaux en métal arrachés, situés à la hauteur du 51/53 av. Léon Fontaine, seront remplacés pour une meilleure sécurité des piétons.

-Sur le trottoir de la rue J. Nicolle au niveau du 33/35, remplacement de 2 couvercles de regards P. et T. détériorés.

-Une nouvelle étude est en cours avec le plan « Cœur de ville » pour un réglage plus fin des feux piétons av. J. Jaurès au niveau de l'agence du Crédit Agricole.

-Un réverbère reste à changer dans l'impasse au bas de l'av. Léon Fontaine. Un retard a été pris en raison d'une difficulté de chantier. Une solution est en cours avec ENEDIS pour son exécution fin 2021.

-Confirmation qu'aucun produit chimique n'est utilisé depuis 4 ans par les jardiniers municipaux pour le traitement des herbes folles.

-Les emplacements des nouvelles jardinières et du radar pédagogique ont été prédéfinis en attente de la concrétisation des projets.

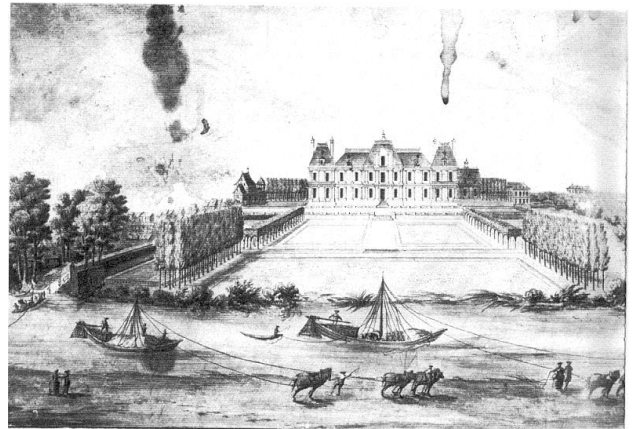
-Concernant les nuisances sonores de l'extracteur d'air et du groupe froid bruyants à l'arrière de la boulangerie rue J. Nicolle, il nous a été répondu que ce n'était pas du ressort de la ville mais de celui des riverains d'en informer la Police.

L'Association porte toute son attention sur le suivi de l'ensemble des questions évoquées au cours de ce tour de quartier 2021.

*Jacques Lauvinerie*

## **HISTOIRE LOCALE**

### **Les jardins du Château de Maisons-Laffitte**



Les jardins du Château sont en cours de réaménagement et cela ne peut que réjouir tout le monde, mais cela est une longue histoire reliée en partie ...au pont ...

En effet, depuis toujours les habitants de Maisons se plaignaient d'être mal reliés au monde extérieur.

Le cahier des doléances de 1789 des Maisonnais réclamait « la réparation des routes entre St Germain et Poissy et la construction de pont pour l'exportation des denrées et l'importation des engrais tirés de Paris ».

Déjà, en 1656, René de Longueil, bâtisseur du château de Maisons, demande au roi l'autorisation de construire sur la Seine des ponts à péage à Maisons et à Poissy (seul Poissy fut autorisé). Mais le projet d'une meilleure liaison avec Paris subsista. C'est alors que fut construite la longue route rectiligne qui est devenue la route de Paris puis l'avenue Maurice Berteaux, payée par le Trésor royal et qui s'appelait alors la route de Bezons.

Il n'est pas interdit de penser que c'est Mansart qui demanda que le tracé de cette route soit fait dans l'axe du château. Jusqu'à la construction du pont, le parterre de gazon du château se prolongeait par une prairie en pente douce jusqu'à la Seine, encadrée par des rangées d'arbres et que l'on retrouvait au-delà du fleuve formant un fer à cheval du côté de Sartrouville (Cahiers du Vieux Maisons).

Donc, notre avenue Maurice Berteaux, telle que nous la connaissons actuellement, était en fait, dans sa partie près de la Seine, le prolongement de la perspective du château de Maisons, avec un tapis vert et une double rangée d'arbres.

En venant de Paris, par cette route de Bezons, le seul passage obligé pour Maisons était le bac situé en bas du chemin du Bac (rue Léon Fontaine) : les piétons, carrosses, calèches, carrioles, tombereaux en tous genres et cavaliers devaient emprunter un chemin à peu près à la hauteur de la rue de la Convention, chemin qui doublait cette perspective et suivait approximativement le tracé actuel de l'avenue Hortense Foubert.

## Un peu d'histoire

Le château de Maisons, après avoir appartenu aux Longueil puis au Comte d'Artois, avait bien évidemment été confisqué par le gouvernement révolutionnaire. Après la proclamation de l'Empire, ces biens nationaux furent mis en vente et le maréchal Lannes, duc de Montebello, se rendit acquéreur du château et de son parc. Après sa mort, en 1809, sa veuve y vécut quelque temps.

C'est en 1810 qu'aurait été ordonnée la construction du pont :

« Sa Majesté veut qu'il soit construit à Maisons sur Seine un pont en charpente avec piles et culées en pierre.... » (daté du 23 Novembre 1810).

Après les tergiversations administratives habituelles, la première pierre est posée en juillet 1811.

Mais avant de commencer les travaux, il avait fallu exproprier des terrains et ouvrir complètement la route de Bezons (av. Maurice Berteaux) pour la mettre à niveau de la première arche du pont.

A Sartrouville, on peut se rendre compte de l'envergure des travaux de remblaiement qui enterrèrent complètement les terrains situés de part et d'autre de la chaussée nouvelle. C'est ainsi que les maisons du 19<sup>ème</sup> siècle comme celle de l'Octroi (disparue aujourd'hui) ou celle du Dispensaire (constructions postérieures au pont) semblent construites dans un trou.

Il faut imaginer ces longues processions de tombereaux attelés, chargés de terre et de caillasse qui devaient se succéder sur le chantier, dans le bruit et la poussière, pour le remblaiement indispensable.

Les jardins du château de Maisons qui, eux, descendaient donc à cette époque jusqu'à la Seine furent amputés d'un hectare 75 ares. Mais les ouvriers qui allaient prendre le sable dans le petit bras de la Seine commirent des dégradations sur les terres de la duchesse de Montebello : celle-ci après maintes réclamations intenta un procès à la direction des Ponts et Chaussées.

Ces complications firent que les travaux furent de nombreuses fois stoppés puis repris puis arrêtés de nouveau en 1814. Pour finir, en 1815, le général prussien Blücher vint camper sur les bords de la Seine avec une armée de 40 000 hommes (pillage de Maisons et de Sartrouville) ; autant d'événements qui retardèrent l'édification du pont et laissèrent les berges en friche.

Le pont fut livré à la circulation au commencement de 1817 ; en 1818, le château et son parc ont été vendus au baron Laffitte, qui lotit le parc et ne soucia pas beaucoup de l'aspect des jardins.

Pendant des décennies, des pelouses un brin tristounettes étaient la seule décoration de ce qui furent les parterres des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Réjouissons-nous donc de pouvoir bientôt admirer ce nouveau décor.

*Françoise Denais*

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Transports : les travaux de l'été



Le 30 septembre IdFM (Ile de France Mobilités) a présenté aux associations un REX (Retour d'Expérience) sur les principaux travaux de l'été, tous réseaux confondus, SNCF et RATP.

Ces travaux, absolument nécessaires, ont causé des suppressions de trafic en soirées, fins de semaine et, en ce qui nous concerne, la coupure partielle (Auber – Nanterre Préfecture) du tronçon central du RER A a permis le remplacement de 7 appareils de voie et la réfection RVB (Remplacement Voie et Ballast) de 3 km de voie. Il est à espérer que ces dernières opérations mettent fin à 7 années de coupure totale.

Dans la zone de Maisons-Laffitte, ce sont 14 appareils de voie qui ont été remplacés.

Entre Maisons-Laffitte et Poissy, des travaux RVB sur 15 km ont été effectués. Divers travaux entre Maisons-Laffitte et Cergy ont aussi été menés à bien tant pour la voie que pour les caténaires.

Par ailleurs, les travaux d'EOLE se sont poursuivis.

Dans l'ensemble, les plannings ont été tenus malgré la pandémie. Maisons sur un retour à la normale, même si des travaux vont se poursuivre en soirées et fins de semaine.

*Gérard Ribaut*

### Le projet d'extension de Carrefour relancé

Après deux rejets, la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) vient d'autoriser l'extension de Carrefour Montesson, dans une configuration légèrement modifiée pour tenir compte des réserves de la commission.

L'hypermarché Carrefour lui-même ne sera pas agrandi, mais 40 boutiques supplémentaires s'ajouteront aux 60 existantes dans la galerie commer-



ciale et 9 grandes et moyennes surfaces spécialisées seront créées. De ce fait, la surface commerciale sera quasi doublée, passant de 25 518 m<sup>2</sup> à 47 399 m<sup>2</sup>.

L'extension se fera par la suppression de l'actuel parking de plain-pied ; en remplacement, un parking en silo proposant 1 238 places sur 3 niveaux et un parking en sous-sol de 1 799 places seront créés.

Pour faciliter l'accessibilité au site, des aménagements routiers sont programmés dans le quartier de La Borde, avec notamment la réalisation de deux giratoires sur l'avenue Gabriel Péri (RD 121), axe principal d'accès au site. Les travaux, d'un montant global de 5 300 000 € seront pris en charge par Carrefour à hauteur de 2 800 000 €.



Carrefour met en avant l'aspect environnemental du projet. La surface des espaces verts sera triplée, pour atteindre plus d'un hectare. Des espaces végétalisés seront créés en toiture, sur plus d'un demi hectare ; quant aux arbres et arbustes, leur nombre sera triplé, passant à 268. De plus, 2 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques seront installés au-dessus des réserves de l'hypermarché Carrefour.

Enfin, pour répondre aux inquiétudes de la Commission, Carrefour s'est engagé à « contribuer à l'animation, à la préservation ou à la revitalisation du tissu commercial des centres villes de Montesson et de Sartrouville, à hauteur d'environ 1.500.000 €.

Dans son autorisation en date du 12 mai, la CNAC estime que, selon l'étude d'impact jointe au nouveau dossier, « l'extension de l'ensemble commercial et notamment la création des boutiques, dont le nombre a été volontairement réduit à 40 par le pétitionnaire, n'aura qu'une incidence réduite sur les commerces de proximité installés dans ces centres villes. »

Pour la réalisation du projet, une demande de permis de construire a été déposée en mairie par la société Carrefour. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique qui aura lieu du jeudi 28 octobre

au lundi 29 novembre. Le dossier est consultable sur le site internet de la ville de Montesson ([www.montesson.fr](http://www.montesson.fr)). Nous vous invitons à en prendre connaissance et à exprimer votre avis sur cet important projet.

*Jean-Claude Parisot*

## ENVIRONNEMENT

### *Une pollution sournoise*

Les sources de pollution sont nombreuses mais il en est une dont on ne parle presque jamais. Est-ce parce qu'elle n'intéresse pas les médias si prompts à nous matraquer avec des sujets quelquefois de peu d'intérêt ? Il s'agit de la pollution numérique induite par le besoin d'hyper communicabilité de notre monde moderne.

Quelques chiffres à propos de ce fléau invisible.

A ce jour, il y a un peu plus de 4 milliards d'utilisateurs d'objets connectés et 34 milliards d'équipements numériques (ordinateurs, télévisions, téléphones, etc.) Cela se traduit par une consommation de 10% de l'électricité mondiale et participe pour 4 % aux émissions de gaz à effet de serre, soit une fois et demie celle générée par l'aviation civile. Cette consommation devrait doubler d'ici à 2025 pour égaler la pollution du trafic automobile mondial.

Et il ne faut pas oublier la pollution créée lors de la fabrication des terminaux et appareils numériques (énergies fossiles, minerais plus ou moins rares, assemblage, distribution, etc.) ni celle consécutive à la fin de vie de ces équipements électroniques (destruction, recyclage, etc.).

N'est-il pas temps de se pencher sur ce problème ?

*Gérard Ribaut*

Sources : Ademe, Revue « Ensemble avec Tego n°7 »

## DERNIERE MINUTE

### *Un livre pour un enfant*

Jusqu'au 20 novembre, en partenariat avec le Secours populaire, votre librairie participe à l'opération « Donnez à lire ».

Pour nous accompagner, c'est simple : venez acheter un livre jeunesse à la librairie, et remettez le à votre libraire...

Nous nous occupons de l'envoyer au Secours populaire, qui l'offrira à un enfant. Merci pour votre générosité !

*Librairie «Des gens qui lisent » 26 bis, avenue de la République Tel : 01 39 14 51 69*